

marches-securises.fr

PUBLICATION



ÉTABLISSEMENT

OPH Cannes Pays de Lérins (06)
22 boulevard Louis Négrin
06150 Cannes

AVIS DE MARCHÉ

SERVICES

Avis de marché – directive générale, régime ordinaire

Section 1 - Acheteur**1.1 Acheteur**

Nom officiel : OPH Cannes Pays de Lérins (06).
Forme juridique de l'acheteur: Organisme de droit public
Activité du pouvoir adjudicateur: Logement et développement collectif

Section 2 - Procédure**2.1 Procédure**

Titre: NETTOYAGE DES PARTIES COMMUNES DES RESIDENCES DU PATRIMOINE de l'OPH Cannes et de la SOCACONAM.
Description: L'OPH de Cannes lance un marché en groupement de commande avec la SOCACONAM, portant sur des prestations de nettoyage des parties communes des résidences du patrimoine
Identifiant interne: 24/224.
Type de Procédure: Ouverte.
Procédure accélérée: NON.
Principales caractéristiques de la procédure: Appel d'offres ouvert passé en application des articles L2125-1.1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la Commande Publique..

2.1.1 Objectif

Nature du marché: services.
Nomenclature principale (cpv): 90911200.

2.1.2 Lieu d'exécution**2.1.3 Valeur****2.1.4 Informations générales**

Informations complémentaires de la procédure: Une visite obligatoire sur site aura lieu comme défini dans le RC. Le recours aux négociations est interdit.
Base juridique : Directive 2014/24/EU

2.1.5 Conditions de passation des marchés**2.1.6 Motifs d'exclusion****Section 5 - Lot****5.1 LOT N° : LOT-0001**

Identifiant interne: 25/134G.
Titre: Nettoyage des parties communes des residences de l'Office public de l'Habitat de Cannes Pays de Lérins et de la SOCACONAM.
Description: Pour chacun des membres du groupement, les prestations donnent lieu à la conclusion d'un marché mixte décomposé comme suit : Poste N°1 : Les prestations liées à l'entretien régulier des parties communes donnent lieu à un marché ordinaire traité à prix global et forfaitaire Poste N°2 Les prestations liées aux interventions ponctuelles donnent lieu à un accord-cadre à bons de commande mono attributaire traité à prix unitaire ferme Les bons de commandes s'exécutent dans les limites annuelles suivantes Pour l'OPH La valeur des prestations est définie de la manière suivante : Montant minimum 0€HT montant maximum 250 000€HT / Période Pour la SOCACONAM La valeur des prestations est définie de la manière suivante : Montant minimum 0€HT montant maximum 50 000€HT / Période La durée du marché court à compter du 01/01/2026 pour une durée de 12 mois. Elle est reconductible tacitement 3 fois pour des périodes de 12 mois dans la limite de 48 mois.

5.1.1 Objectif

Type de marché: services.
Classification CPV: 90911200.

5.1.2 Lieu d'exécution**5.1.3 Durée estimée**

Date de début: 01/01/2026.
Date de Fin: 31/12/2026.

5.1.4 Renouvellement

5.1.5 Valeur

5.1.6 Informations générales

Le marché est financé au moins partiellement par des fonds de l'Union européenne: Projet de passation de marchés non financé par des fonds de l'UE.

Informations complémentaires: le marché est soumis aux dispositions de l'annexe 7 et comporte une reprise de personnel.

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui.

5.1.7 Achats stratégiques

Approche de réduction des impacts environnementaux: none.

5.1.8 Critères d'accessibilité

5.1.9 Critères de sélection

Type : Capacité économique et financière.

Description : Se référé au Règlement de la Consultation.

Type : Capacité technique et professionnelle.

Description : Se référé au Règlement de la Consultation.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère Prix :

Description : Se référé au Règlement de la Consultation.

Critère Qualité :

Description : Se référé au Règlement de la Consultation.

5.1.11 Documents de marché

Pas de restriction en matière d'accès aux documents.

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles : français.

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : Avant la conclusion du contrat : 1. le référé précontractuel (articles L.551-1 à L. 551- 12, et R.551-1 à R. 551-6 du code de justice administrative) peut être introduit jusqu'à la signature du contrat. Après la conclusion du contrat : 2. le référé contractuel (L. 551-13 à L. 551-23, et R. 551-7 à R.551-10 du code de justice administrative) introduit après la signature du contrat dans un délai de 31 jours, à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) ou dans un délai de 6 mois, à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, si aucun avis d'attribution n'a été publié ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée. 3. le recours de plein contentieux contre le contrat dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis mentionnant la conclusion du marché et les modalités de consultation du dossier dans le respect des secrets protégés par la loi (recours issus des jurisprudences «Tropic » et « Tarn et Garonne ») assorti, le cas échéant, d'un référé-suspension issu de l'article L521-1 4. Recours contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr..

Soumission électronique : Requête

Date limite de réception des offres : 17/11/2025 à 12:00.

Adresse pour la soumission : www.marches-securises.fr.

Catalogue électronique : Non autorisée

Langues dans lesquelles les offres ou les demandes de participation peuvent être présentées : français.

Date limite jusqu'à laquelle l'offre doit rester valable : 4 Mois

Conditions de présentation :

Conditions du marché :

Facturation électronique : Autorisée

Arrangements financiers : - Le règlement des dépenses se fera virement bancaire - Le délai global de paiement ne pourra excéder 30 jours - Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage. Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est fixé à 40 euros - Les crédits nécessaires au financement de l'opération sont inscrits dans les comptes de l'OPH. - Financement sur fonds propres. - Taux de l'avance : 15 % (le cas échéant). - Prix forfaitaire révisables pour le poste 1. - Prix unitaires révisables pour le poste 2..

5.1.15 Techniques

Aucun

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et révision

Organisation chargée des procédures de médiation : Organe chargé des procédures de médiation Comité Consultatif Interrégional de

Rè

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NICE

Informations relatives aux délais de recours : Avant la conclusion du contrat : 1. le référé précontractuel (articles L.551-1 à L. 551- 12, et R.551-1 à R. 551-6 du code de justice administrative) peut être introduit jusqu'à la signature du contrat. Après la conclusion du contrat : 2. le référé contractuel (L. 551-13 à L. 551-23, et R. 551-7 à R.551-10 du code de justice administrative) introduit après la signature du contrat dans un délai de 31 jours, à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) ou dans un délai de 6 mois, à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, si aucun avis d'attribution n'a été publié ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée. 3. le recours de plein contentieux contre le contrat dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis mentionnant la conclusion du marché et les modalités de consultation du dossier dans le respect des secrets protégés par la loi (recours issus des jurisprudences «Tropic » et « Tarn et Garonne ») assorti, le cas échéant, d'un référé-suspension issu de l'article L521-1 4. Recours contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Organisation qui fournit des informations sur le cadre réglementaire général qui, en matière de protection de l'environnement, est applicable au lieu où la prestation doit être réalisée : OPH Cannes Pays de Lérins (06)

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : OPH Cannes Pays de Lérins (06)

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : OPH Cannes Pays de Lérins (06).

Numéro d'enregistrement (SIRET) : 27060002600016.

Département : 06.

Adresse postale : 22 boulevard Louis Négrin AUTRE MEMBRE : SOCACONAM 183 avenue Michel Jourdan 06150 Cannes la Bocca.

Adresse postale : 22 boulevard Louis Négrin AUTRE MEMBRE : SOCACONAM 183 avenue Michel Jourdan 06150 Cannes la Bocca.

Ville : Cannes.

Code postal : 06150.

Pays : FRANCE.

Adresse électronique: marches@ophcannes.net.

Téléphone: +33 493481222.

Télécopieur: +33 493473905.

Adresse internet: <http://www.ophcannes.net>.

Profil de l'acheteur: <https://www.marches-securises.fr>.

8.2 ORG-0003

Nom officiel : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NICE.

Numéro d'enregistrement (SIRET) : 17060005000026.

Adresse postale : 18, avenue des Fleurs CS 61039.

Ville : NICE Cedex 1.

Code postal : 06050.

Pays : FRANCE.

Adresse électronique: greffe.ta-nice@juradm.fr.

Téléphone: +33 492041313.

Télécopieur: +33 334935578.

Adresse internet: <http://nice.tribunal-administratif.fr>.

8.3 ORG-0004

Nom officiel : Organe chargé des procédures de médiation Comité Consultatif Interrégional de Rè.

Numéro d'enregistrement (SIRET) : 0000000000000000.

Adresse postale : CS 80001 Place Félix-Baret.

Ville : Marseille Cedex 6.

Code postal : 13282.

Pays : FRANCE.

Adresse électronique: catherine.pietri@paca.gouv.fr.

Téléphone: +33 334843545.

Télécopieur: +33 334911561.

Adresse internet: <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur>.

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis :4f832595-3659-4b6e-85a1-eceb04e57d6a

Type de formulaire: Mise en concurrence.

Type d'avis : Avis de marché – directive générale, régime ordinaire.

Date d'envoi de l'avis: 10/10/2025 à 12:23.

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible: français.